



Cercle des Escrimeurs du Pays Viennois



1ère DEPARTEMENTAL 06 PUPILLES – BENJAMINS - MINIMES

Fleuret – Epée – Sabre

DIMANCHE 31 JANVIER 2016

LIEU : GYMNASSE EMILIE FER : bd Honoré Tesseire 06480 La Colle sur Loup

GPS du gymnase: N43.685269, E7.098500. Sortie A8 : Cagnes/Vence. Suivre les panneaux Vence puis **La Colle/Saint Paul** puis La Colle Centre. Suivre la route de Bar sur Loup/Roquefort/Grasse en laissant le centre de La Colle sur la droite. Le gymnase est juste après le stade de foot à gauche de la route. Il y a un parking derrière le gymnase.

HORAIRE du dernier appel :	9h30	benjamines et benjamins fleuret, minimes filles et garçons épée
	10h00	pupillettes et pupilles sabre
	11h 30	benjamines et benjamins sabre
	12h00	pupillettes et pupilles fleuret
	13h30	benjamines et benjamins épée
	14h30	minimes filles et garçons fleuret et sabre

DROITS D'ENGAGEMENT : 6€ par tireur à régler sur place

FORMULE : selon le règlement du comité départemental de la saison 2015-2016 (voir site de la Ligue).
1 tour de poule et tableau d'élimination directe sans repêchage, on ne tire pas la troisième place.
8 tireurs ou moins (par catégorie) : poule unique. Les 8 premiers de chaque épreuve seront récompensés.
Le directoire technique sera constitué sur place.

TENUES ET ARMES : conforme au règlement départemental.

Pupilles : lame 0, poignée droite. Benjamins : lame 2 (poignée ortho autorisée au fleuret et à l'épée, poignée Prat autorisé au sabre). Pantalon, veste et cuirasse de protection 350N.

Minimes : lame 5, sous-cuirasse de protection **800N obligatoire**.

Licence 2015-16 validée.

ORDRE ET DISCIPLINE : il est rappelé, conformément aux dispositions prises par la FFE, que l'enseignant-accompagnateur : n'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match ; n'a pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes réglementaires dévolues à cet effet ; n'a pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre.

En outre, il est rappelé que les spectateurs n'ont pas accès autour des pistes.

ENGAGEMENTS : par les CLUBS chez Mme Haffner (claude.haffner@orange.fr) avant le jeudi 28 janvier 2016 (23h59).

Aucun engagement ne sera pris sur place.

Il est demandé aux clubs d'inscrire les arbitres en même temps que les tireurs. Chaque club doit fournir un arbitre à partir de 4 tireurs engagés par catégorie.

Contact le jour de la compétition : 06.15.24.28.39 (Valérie BLANES) www.paysviennois-escrime.fr

Une **BUVETTE** fonctionnera sur place toute la journée, un coin restauration sera à votre disposition.

Un **STAND de matériel PLANETE ESCRIME** sera présent.